



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prix

Question écrite n° 93420

Texte de la question

Mme Françoise de Salvador attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la « flambée » des prix de l'immobilier en Île-de-France. Au second trimestre 2010, les prix de l'immobilier ont augmenté, en un an, de 7,8 % de moyenne en Île-de-France. On sait aujourd'hui que les quartiers centraux de Paris sont trop chers à la vente pour les Français ; aussi ce sont les acquéreurs étrangers (Italiens, Américains, Russes, Chinois, Moyen-orientaux) qui rachètent les biens et représentent près de 30 % des propriétaires de ces quartiers, alimentant ainsi, en grande partie, l'inflation immobilière que nous connaissons. Cette « flambée » des prix, en particulier à Paris (+ 11,2 % entre juillet 2009 et juillet 2010), empêchent les familles de devenir propriétaires de leurs logements. Dès lors deux schémas se dessinent, soit ces familles restent locataires de leur logement et voient leur pouvoir d'achat diminuer (du fait de la montée des prix des loyers, compensant la hausse du prix au mètre carré), soit elles sont repoussées en proche ou grande banlieue afin de pouvoir acheter un bien adapté à leur besoin. Par effet domino, la petite et la grande couronne voient les prix de leur immobilier croître de façon importante également. Cette augmentation des prix impute très largement sur le pouvoir d'achat des Franciliens alors que, dans le même temps, les hausses de salaires, quand elles existent, ne suivent pas. Elle lui demande donc, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour limiter la hausse des prix de l'immobilier en Île-de-France, afin de permettre aux Franciliens de répondre à l'aspiration légitime de devenir propriétaires de leurs logement.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Salvador](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93420

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12421

Question retirée le : 5 juillet 2011 (Fin de mandat)